

aussitôt à l'œuvre, si bien qu'il a renouvelé ce diocèse. Son affabilité unie à une grande fermeté de caractère lui a permis de se concilier la déférence de l'autorité civile en même temps qu'il devenait très populaire, cherchant d'ailleurs à se mettre en contact avec les fidèles. Dans l'espace de trois années qu'il est resté à Lacedonia, il a fait deux fois la visite de tout son diocèse. Il a écrit des lettres pastorales fort remarquées, une, entre autres, sur le « Respect que les catholiques doivent à leurs prêtres, » qui mériterait d'être traduite dans notre langue.

Le Souverain-Pontife, juste appréciateur du mérite, élevait en 1895, l'évêque de Lacedonia aux sièges archiépiscopaux réunis d'Acerenza et Matera.

Mgr Falconio s'est acquis dans ces archidiocèses la même réputation qu'à Lacedonia.

Le voilà maintenant prêt à partir pour la Nouvelle-France, ce cher Canada dont il possède les deux langues usuelles à la perfection.

Nous qui avons l'honneur de connaître l'éminent prélat, nous pouvons affirmer qu'il possède toutes les qualités et tous les dons capables de le faire non seulement estimer et apprécier, mais encore chérir du clergé et des fidèles canadiens. Le Saint-Siège aura en lui un noble représentant et le Canada un ami aussi dévoué que sage.

Bien des vœux accompagnent le très distingué et très digne délégué apostolique.

HENRI DE SUREL DE SAINT-JULIEN,
Missionnaire apostolique.

ENQUETE SUR PELLEVOISIN



ENQUETE canonique ordonnée à la date du 11 avril dernier, par Sa Grandeur Mgr Servonnet, archevêque de Bourges, sur les faits de Pellevoisin, est ouverte.

La Commission chargée d'informer, qui veut remplir son mandat avec le soin le plus minutieux et le plus consciencieux, recevra avec reconnaissance toutes dépositions et tous documents pouvant l'aider à formuler ses conclusions, et à préparer ainsi le jugement motivé, si instamment réclamé de Mgr l'archevêque de Bourges sur la *réalité* et le *caractère* de ces faits.

Les demandes de déposition verbale et les documents écrits devront être adressées à M. l'abbé Lelong, vicaire général, président de la Commission d'enquête, à l'archevêché, Bourges France.

DU PATRO

Origine.— Gr
sonnes qui avai
de patronage dai
ge.— Quels sont
mination au bé
de l'église.— Dr
natim " aux priè
le clergé.— Aspe
de distinguée du
gratuit à un banc
la nef, vis-à-vis d
bre.— Autres hor
tions honorifique
Prescription.

AUTRES HONNE
ET DISTINCTIONS

80. Le Règler
quels les seigneu
ses, après le pat
placer ici, à la sui

1o Par rapport
après la bénédictio
du crucifix, et fai
prescrit :

III. " Que le se
à l'offrande après la
mâles après lui, et e
auront atteint l'âge

2o Pour les cé
Cendres, et du Di
voit :

IV. " Qu'icelui s
et ses enfants mâles